

Comité technique du SCL 23 mai et 4 juin 2018

Au comité technique du 23 mai, la CFDT était représentée par La CFDT est représentée par Isabelle DEYRIS (L33) et Sandrine STACHETTI (L75).

Sommaire

Pages

CT du 23 mai 2018	
1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2017	2
2. Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris	2
3. Projet d'arrêté prolongeant l'arrêté de restructuration du SCL	2
4. Point sur le schéma d'emploi 2018, le PEA 2018, le budget 2017	3
5. Arrêté sur le RIFSEEP	3
6. Point sur la revue de direction	4
7. Présentation sur le bilan synthétique d'activité 2017	5
8. Elections professionnelles 2018	5
9. Bilan du plan de formation 2017 et projet plan de formation 2018	6
10. Questions diverses	7
CT du 4 juin 2018	
1. Arrêté sur le RIFSEEP	7
2. Questions diverses	8

Le comité technique était présidé par Gérard Péruilhé, Chef du SCL et son adjointe Catherine Thil, assistés de Nadine De Bellis – Sylvie Gauthier

Avant le début de la réunion, les représentants du personnel ont remis au chef du SCL d'une pétition intersyndicale

présentant le soutien des agents du laboratoire de Paris pour le maintien d'une prime de restructuration à l'un de ses agents, ainsi qu'une pétition intersyndicale présentant l'opposition des agents du SCL à la mise en place du RIFSEEP.

Le chef du SCL a débuté le comité technique en annonçant qu'un contrôle de la Cour des Comptes sur la période 2013-2017 aura lieu dès le mardi 29 Mai.

Il a rappelé les conclusions du précédent audit réalisé sur l'exercice e 2008-2012 : « *les économies attendues par la fusion des deux réseaux de laboratoires ne sont pas observées* ». Pour rappel, l'objectif de l'administration était de diminuer les dépenses tout en améliorant le service rendu. La Cour des Comptes avait alors rendu un référé au ministre afin d'appuyer les recommandations indiquées dans le rapport. Le secrétariat Général et les deux Directions de tutelles sont associés à cet audit.

En ce qui concerne le programme « Action Publique 2022 » M. Péruilhé rappelle que la DGCCRF et la Douane seront concernées et donc indirectement le SCL. L'Unité de Direction (UD) attendra les consignes de ces directions.

La sortie du rapport du Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) résultant de la phase de concertation est repoussée au début de l'été et sera suivie d'une phase de décision en Juillet 2018.

En ce qui concerne l'activité microbiologie, son avenir dépend de l'avenir de la mission hygiène à la distribution de la DGCCRF qui sera certainement un sujet de CAP 2022.

Le chef du SCL évoque la nécessité d'une réflexion d'évolution de l'activité microbiologie, vers l'activité de technique d'indentification moléculaire (TMI) notamment.

Il ne cache pas son inquiétude pour le SCL face à cet audit et à CAP 2022.

Deux élèves attachés de l'IRA (Institut Régional de l'administration) sont actuellement en stage pour 2 mois (Mai et Juin) à l'UD. Ils travailleront sur les thèmes suivants :

- Améliorer les relations entre le SCL et ces administrations de tutelle
- Réaliser une cartographie des compétences globales du SCL

Des visites sont prévues aux laboratoires de Montpellier et de Massy et dans les Directions. Les autres sites pourront être consultés téléphone ou par mail.

La CFDT interroge l'administration sur le départ concomitant du chef du SCL et de son adjointe et sur l'absence d'information à ce sujet. La seule réponse qui nous est donnée est qu'ils seront remplacés par une personne issue de la DGDDI et une personne issue de la DGCCRF.

1. Approbation du procès-verbal du CTS du 19 octobre 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris

L'inauguration a eu lieu le 2 février en la présence de la Directrice générale de la DGCCRF et du Directeur général de la Douane. Les visiteurs présents ont beaucoup apprécié cette visite à l'issue de laquelle ils ont indiqué avoir eu une très bonne image du SCL : qualité du travail et professionnalisme.

Les travaux seront terminés fin juin. Le chef du SCL annonce qu'à cette occasion le prochain CODIR (Comité de Direction) du SCL aura lieu sur le site de Massy le 25 Juin 2018.

Les agents qui en ont fait la demande ont perçu fin avril l'indemnité de restructuration. Cette prime est conservée en cas de mutation suite à promotion, elle ne l'est pas dans le cas de mutation pour convenance personnelle.

La situation de deux agents mis en difficulté à la suite du déménagement du laboratoire de Paris n'est pas encore résolue.

Il est à noter que l'UD n'a pas su nous indiquer clairement si cette prime était imposable.

3. Projet d'arrêté prolongeant l'arrêté désignant les opérations de restructuration du service commun des laboratoires

Prolongation jusqu'au 31 octobre 2018 (soit un an après le déménagement) de la date ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ainsi qu'à l'indemnité de départ volontaire.

L'exclusion concernant les agents auxquels l'administration accorde un logement de fonction est retirée.

Approbation à l'unanimité par les organisations syndicales.

4. Point sur le schéma d'emploi 2018, le PEA 2018 et l'exécution du budget de l'exercice 2017

Globalement les budgets fonctionnement, matériel et masse salariale restent stables sur la période 2013-2018.

On constate à nouveau que depuis 2013 le budget de fonctionnement (hors matériel) reste fixé à environ 5.5 M€ alors que chaque année des rallonges sont nécessaires au bon fonctionnement du SCL et atteignent la somme de 7 M€.

Le PEA (plafond d'emploi autorisé) sera finalement de 403 et ne sera pas bloqué à 400, (valeur de 2016) comme initialement annoncé. Cependant le schéma d'emploi est toujours à la baisse (-19 2015). Il est censé être compensé par le recrutement annuel au SCL de 8 apprentis depuis 2015.

5. Arrêtés pour l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux membres des corps des personnels scientifiques de laboratoire, des techniciens de laboratoire et des adjoints techniques de laboratoire

A ce jour le RIFSEEP n'est pas appliqué dans les deux administrations de tutelle du SCL. Sur ce sujet le chef du SCL a voulu jouer au bon élève.

Petit Rappel :

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.

En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Le complément CIA, seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.

3

Le groupe de fonctions est la colonne vertébrale du nouveau dispositif indemnitaire : il s'agit de la définition de l'espace professionnel au sein duquel évolue l'agent.

A chaque groupe de fonctions correspond un plafond de primes annuel.

Le nombre de groupes de fonctions est déterminé au regard de la variété des missions propres à chaque corps. Il est toutefois limité, pour favoriser la lisibilité du dispositif.

Le groupe 1 est celui contenant les fonctions dont le niveau de responsabilités est le plus important.

L'administration nous explique que l'application prévue au 1er Janvier 2017 est retardée car le paiement de ces indemnités n'est pas inscrit dans un texte officiel. D'où la proposition de 3 arrêtés (un par catégorie) qui fixent les plafonds annuels d'indemnités. Celles-ci sont réparties en 2 catégories :

- IFSE (indemnité de fonctions, sujétions et expertise) qui correspondra aux primes actuelles
- CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir sera une seconde prime facultative qui actuellement n'existe que pour les gardes de directeurs de laboratoires.

Chaque catégorie sera répartie en groupe de fonctions qui correspondraient aux gardes actuels :

Catégorie A : 4 groupes

Catégorie B : 3 groupes

Catégorie C : 2 groupes

Le chef du SCL n'est pas inquiet sur ce sujet. Selon lui ce nouveau barème ne changera en rien le salaire versé dans le système actuel.

La CFDT fait remarquer qu'au contraire ce nouveau système de rémunération mis face aux nouvelles définitions de fonction apparues dans le SMIQSE peut logiquement provoquer des interrogations et des inquiétudes.

Les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

Le comité technique doit donc se réunir une deuxième fois sur ce sujet pour procéder à un nouveau vote.

6. Point sur la revue de direction du SCL

DIR.FOR.14.27 e.2 Compte rendu de revue de direction de site – 15/02/2018 - Revue de direction SCL

Cette année la revue de direction du SCL a été déclinée de revue de processus et revue de directions de site. Les revues de processus se sont déroulées en visioconférences. Les correspondants des sites ont été plutôt satisfaits de cette organisation malgré une durée un peu courte signalée pour chaque revue.

La CDFT interroge l'administration sur un projet de nouvelle fonction de RDOS-DEV mentionnée dans la revue du processus DIR. Cette fonction de responsable de domaine de développement transversal viserait à professionnaliser la validation. Il ne s'agit pour l'instant que d'une réflexion qui devra être menée par le processus DEV.

Le tableau de bord devra être adapté au SMIQSE afin de faciliter les revues de processus.

Le calendrier des revues sera modifié pour l'année 2018. Il est consultable dans le MMS (DIR.PRO.3).

7. Présentation du bilan synthétique d'activité 2017

Consultable sur l'Intralab : <http://intralab.scl/labo/comm/rapports-annuels/SCL-rapport-synthetique-2017.pdf>

On observe une légère dégradation des délais malgré une petite baisse de l'activité. Le chef du SCL appelle à la vigilance sur ce point.

La CFDT l'interpelle alors sur la nécessité de mener une réflexion sur les indicateurs. Dans le contexte actuel, malgré la grande implication des agents, il est difficile de mener de front les développements attendus dans l'urgence par nos donneurs d'ordre et le rendu des résultats dans les délais fixés. L'avenir du SCL dépend aussi de sa réactivité face aux sujets de crises et d'alertes et aux sujets émergents. Le D1 et D2 ne peuvent plus être les seuls indicateurs prioritairement retenus pour rendre compte de l'activité du SCL.

Monsieur Pérulhié nous dit être conscient du problème, nous informant que des propositions ont déjà été envisagées mais que malgré tout le SCL ne pourra s'affranchir du D1 et du D2.

Pour la CFDT cette réflexion doit être poursuivie et déboucher sur des actions.

8. Élections professionnelles 2018

Les élections professionnelles se dérouleront à l'automne prochain.

3 nouveautés :

- Désormais chaque grade doit faire l'objet d'un collège distinct, ce qui n'était pas le cas précédemment avec le regroupement de certains grades.

A noter également que le quota de représentant passe de 1 pour 20 à 1 pour 100 personnes.

NUMÉROS des commissions	Grades	% DE L'EFFECTIF DU CORPS		NOMBRES DE REPRÉSENTANTS			
		Hommes	Femmes	Du personnel		De l'administration	
				Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
1	Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle	47,62	52,38	1	1	5	5
	Directeur de laboratoire de classe supérieure			1	1		
	Directeur de laboratoire de classe normale			1	1		
	Ingénieur			2	2		
2	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	36,26	63,74	1	1	3	3
	Technicien de laboratoire de classe supérieure			1	1		
	Technicien de laboratoire de classe normale			1	1		
3	Adjoint technique principal de laboratoire 1	46,67	53,33	1	1	3	3
	Adjoint technique principal de laboratoire 2			1	1		
	Adjoint technique de laboratoire			1	1		

- Vote électronique

Les votes se déroulent durant une semaine du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Le bureau de vote sera constitué de personnes ayant un accès informatique : 2 personnes de l'administration (président et secrétaire) et 4 représentants du personnel (1 par syndicat).

Les agents votants recevront une notification par messagerie leur permettant d'accéder à leur compte électeur le 29 octobre. Ils pourront ainsi accéder au portail de vote et voter entre le 29 novembre et le 6 décembre (accès 24h /24 depuis ordinateur smartphone ou tablette).

- Respect parité H/F

A noter : des réunions d'informations spéciales (en plus des HMI) pourront avoir lieu 6 semaines avant le scrutin. La période de réserve ne s'applique pas pour les élections professionnelles. Il faut être titulaire pour avoir le droit d'être sur une liste.

9. Bilan du plan de formation 2017 et projet plan de formation 2018

En 2017 une grande proportion des formations a eu un lien avec la mise en place du SMIQSE (management et management de la qualité), la sécurité et santé au travail (SST) et l'économie et la gestion. Le taux de réalisation de 99% est stable par rapport à 2016.

Une formation est envisagée pour les GSI en 2018 comme cela a été fait pour le réseau des gestionnaires.

10. Questions diverses

- OGEF prévisionnel septembre 2018 :

Le nouvel OGEF est présenté aux organisations syndicales avec une répartition des effectifs par domaine. Sur un même domaine les laboratoires devraient ainsi être traités de façon équitable.

Le chef du SCL souligne que les unités ressources ont une part moyenne de 17,5% dans l'effectif de chaque site (hors RE et RQSE). Il souhaite une professionnalisation des fonctions ressources avec un recrutement par fiches de poste afin de ne plus puiser sur les effectifs d'analystes.

- TNU (tarif national unique)

Après exploitation de la CAES le TNU a été modifié et servira désormais de base au calcul des amendes administratives appliquées aux échantillons non conforme. Cela sera mis en application sur les prélèvements reçu à compter du 14 mai 2018.

- Nouveaux entretiens professionnels :

La formation dispensée aux RE, RU et RDOS en début d'année avait pour but de transmettre une vision harmonisée au sein du SCL. Un bilan a été demandé par les OS.

- Convention hôtel B & B :

La convention signée entre le SCL et l'hôtel B&B situé en face de Vitalys est arrivée à son terme. Suite à la demande de la CFDT l'UD nous informe qu'une nouvelle négociation est en cours afin de maintenir l'application d'un tarif préférentiel pour le SCL.

Comité technique (CT) du 4 juin

Le CT s'est réuni pour se prononcer à nouveau sur le RIFSEPP suite au vote défavorable unanime des organisations syndicales lors du précédent CT du 28 mai.

En raison des difficultés de transports dues aux mouvements de grève à la SNCF et compte tenu de l'ordre du jour réduit ce comité s'est tenu en conférence téléphonique, les représentants de toutes les OS ont participé par téléphone.

Administration :

Chef du SCL Gérard Péruilhé et son adjointe Catherine Thil

Pôle RH : Nadine De Bellis et Sylvie Gauthier

Représentants du personnel :

La CFDT est représentée par Isabelle Deyris et Sandrine Stachetti.

1. Arrêtés pour l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux membres des corps des personnels scientifiques de laboratoire, des techniciens de laboratoire et des adjoints techniques de laboratoire

Le chef du SCL nous indique avoir informé le secrétariat général du vote des organisations syndicales (OS) unanimement contre l'application du RIFSEPP au SCL mais qu'il n'y aura pas de négociation possible.

Les OS votent à nouveau unanimement contre.

2. Questions diverses

Affectation des ingénieurs reçus au concours 2018 :

Les internes seront contactés dans l'ordre d'admission au concours afin de recueillir leurs souhaits.

Les résidences d'affectation les plus probables à ce jour sont le L13, L34, L75 et L59.

En raison des cas de faux internes (2/5) et faux externe (1/12) le nombre d'ingénieur à affecter est en surnombre de 1 par rapport à l'OGEF.

Convention hôtel B & B :

La convention est en passe d'être signée. Le nouveau tarif négocié s'élèvera à 70€ hors petit déjeuner. Le tarif précédent identique incluait le petit déjeuner.

Le nouveau code permettant de bénéficier de ce tarif sera communiqué prochainement.

Monsieur Péruilhé nous indique que des informations sur son remplacement et celui de son adjointe devraient être communiquées d'ici la mi-juin.

Le prochain CT se tiendra le 28 juin, il portera sur les élections professionnelles.